

De : Bal PAT Transports CD67 [mailto:transports@bas-rhin.fr]

Envoyé : mardi 5 juillet 2016 09:07

Madame, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, les collectivités locales et notamment les départements sont aujourd’hui dans une situation financière inédite du fait de la baisse des dotations et du désengagement de l’Etat. Au moment du vote du budget du Département du Bas-Rhin en février dernier nous avons adopté une stratégie budgétaire qui nous a permis d’absorber un choc budgétaire de 250 millions d’euros et de stabiliser les finances de la collectivité départementale. Cependant, depuis février le Gouvernement a imposé au Département 5,5 millions d’euros de dépenses nouvelles et obligatoires.

Dans le domaine des transports scolaires, la hausse du taux de TVA de 5,5% à 10% et la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires sans aucune aide de l’Etat, font peser des charges toujours plus importantes sur notre collectivité. La participation des familles des lycéens qui s’appliquait jusqu’à présent couvre aujourd’hui moins de 8% du coût global de ce service public extrêmement déficitaire. C’est pourquoi, les élus départementaux ont dû se résoudre à la mise en place d’une participation modérée des familles au coût des transports scolaires dans une proportion minime et raisonnable afin de pouvoir compenser l’augmentation du coût du service.

La nouvelle tarification qui entrera en vigueur pour l’année scolaire à venir sera donc la suivante :

- Tarif de 90 € par an pour les collégiens subventionnés (ce qui équivaut à 9€ par mois), soit 12% du coût du service, les 660€ restants demeurant à charge du Département.
- Tarif de 135 € par an pour tous les lycéens subventionnés (ce qui équivaut à 13,5 € par mois), soit 18% du coût du service, les 615€ restants demeurant à charge du Département.
- gratuité pour les élèves de maternelles et de primaire, soit une prise en charge de 750€ par an et par enfant par le Département. Cette gratuité vise à soutenir et accompagner les communes et les territoires ruraux.

Néanmoins, afin d’atténuer l’impact de ces changements pour les familles, les élus ont décidé d’appliquer des mesures compensatoires :

- gratuité à partir du 3ème enfant payant transporté (sous forme d’un remboursement de l’abonnement de transport)
- Participation maximale de 270 € par an par famille quel que soit le nombre d’enfants.
- gratuité pour les élèves des familles bénéficiaires du RSA.
- Possibilité de paiement des abonnements en 2 fois, d’abord en septembre puis en décembre.
- Libre circulation sur l’ensemble des cars du département pour tous les élèves munis d’un abonnement.

Nous mesurons les conséquences de cette décision pour les familles, mais nous l’avons souhaitée la plus modérée possible aux vues des exigences budgétaires de notre collectivité et le Département du Bas-Rhin continue à prendre à charge 1400€ par an et par élève en lieu et place des familles afin de les soulager : prise en charge de 88% du transport scolaire, prise en charge de 50% du prix réel de la restauration scolaire... Nous avons, ainsi, souhaité maintenir un service public de qualité pour les Bas-Rhinois.

L’ensemble des conseillers départementaux et moi-même restons à votre disposition pour toute interrogation complémentaire liée à cette nouvelle tarification des transports scolaires.

En comptant sur votre compréhension, je vous prie, Madame, Monsieur le Maire, de recevoir mes meilleures salutations.

Frédéric BIERRY
Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin